

La présente charte s'applique exclusivement à la souscription en ligne des offres « Complémentaire santé » de la Mutuelle PréviFrance proposées sur le site [www.previFrance.fr](http://www.previFrance.fr), ci-après dénommé le « Site » dont la liste des offres concernées figure à l'article 2 ci-après.

La charte est mise à votre disposition sur le Site où elle est directement consultable.

En cas de modification, seule celle acceptée au moment de votre adhésion en ligne vous est opposable.

## Les conditions pour adhérer en ligne

L'adhésion en ligne est ouverte à toute personne physique majeure souhaitant bénéficier d'une couverture complémentaire santé proposée sur le site.

Pour pouvoir adhérer en ligne vous devez disposer

- d'un numéro de téléphone portable personnel permettant de lire des SMS.
- d'une adresse mail personnelle pour recevoir les documents précontractuels et contractuels
- disposer d'un logiciel permettant de lire les documents PDF.

## Sont ouvertes à l'adhésion en ligne les gammes Complémentaire Santé suivantes :

- Gamme individuelle pour les particuliers
- Gamme PRO pour les travailleurs indépendants
- Gamme labellisée pour les agents territoriaux
- Gamme labellisée pour les sapeurs-pompiers professionnels
- Garanties réservées aux agents de la Ville de Paris

## La prise effet et durée de l'adhésion

Sous réserve de la validité des informations fournies et de la complétude du dossier d'adhésion, l'adhésion prend effet à la date indiquée sur le certificat d'adhésion qui sera adressé par la Mutuelle.

L'adhésion prend fin le 31 décembre de chaque année et se renouvelle ensuite par tacite reconduction le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, quelle que soit la date d'adhésion initiale sauf dénonciation selon les modalités prévues dans les documents contractuels.

## IMPORTANT

Dans le cadre d'une adhésion en ligne, la cotisation est obligatoirement réglée par prélèvement automatique sur le compte bancaire renseigné en ligne sur le mandat SEPA dûment rempli et signé.

Rien n'est payé en ligne,

NB : Vous devez être obligatoirement titulaire du compte bancaire à débiter et du compte bancaire à créditer pour pouvoir adhérer en ligne.

Le prélèvement se fait sur compte courant. Le livret A n'est pas accepté.

Pour les travailleurs indépendants, les remboursements se font uniquement sur un compte bancaire personnel.

## Le déroulement de l'adhésion en ligne

L'adhésion en ligne se déroule sur plusieurs étapes qu'il vous faut valider pour passer à l'étape suivante (informations sur l'adhérent principal et les bénéficiaires, la date d'effet du contrat, la formule complémentaire choisie santé choisie et les coordonnées bancaires) et signer votre bulletin d'adhésion.